



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

21-10-19

21-10-19

2019-9069

1. Intitulé du projet

1er Boisement d'une prairie: pin maritime, robinier et peuplier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Espeut
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

Prénom Christiane

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

[illegible]

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 C	Premier boisement d'une superficie totale supérieure à 0.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de pin maritime sur 2,66ha à une densité de 1250 plants/ha.

Plantation de peuplier sur 0,34 ha à une densité de 200 plants/ha.

Plantation de robinier sur 1,27 ha à une densité de 1250 plants/ha

Pour chacune des plantations:

- passage du rouleau landais
- labour en bandes et reprise du labour
- protection contre le gibier (individuelle ou clôture)
- pas de recours aux désherbants chimiques

4.2 Objectifs du projet

- Augmenter la séquestration du carbone par la plantation d'une parcelle forestière (stockage du CO2 dans la biomasse et le sol)
- Production de bois
- Maintien de ces terrains en bon état d'entretien, par un peuplement forestier valorisable, à impact environnemental positif
- Diversification des essences forestières, propice à la biodiversité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- préparation du sol par un labour en bandes
- plantation incluant éventuellement la pose de filets de protection contre les animaux (à retirer par la suite)

Suite à la plantation, des travaux d'entretiens seront nécessaires dans les premières années.

- Pin maritime: débroussailllements mécaniques des interlignes et éclaircies
- Robinier: débroussaillage, taille de formation (éventuellement) entre la 2e et 4e année
- Peuplier: gégagement des tiges, taille de formation, élagage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Peupliers: coupe autour de 15-20 ans

Pin maritime: coupe autour de 40 ans avec 3 ou 4 éclaircies avant la coupe définitive

Robinier: coupe autour de 30 ans

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Label Bas Carbone, méthode boisement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Boisement d'un seul tenant	environ 4,27ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Morillon (33650)
Lieu dit Courrens

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 31' 27" N Lat. 44 ° 39' 09" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	A part une augmentation du prélèvement d'eau dans le sol car les arbres absorbent plus d'eau qu'une prairie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Il s'agit d'un boisement de terre jusqu'ici agricole (prairie). Toutefois cette prairie était utilisée pour la pâture par des ânes (élevage non agricole)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Les plantations peuvent être concernées par des risques sanitaires (dégâts d'animaux, certains insectes ou maladies, ravageurs etc) que l'on peut prévenir par le choix des essences et variétés utilisées: adaptation aux conditions locales, et diversification; ainsi que par la mise en place de protections adaptées (filets de protection contre le gibier)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Trafic très limité dans la phase de travaux et d'exploitation (quelques jours par an durant ces périodes)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas de nuisance particulière si ce n'est le bruit dû à l'exploitation forestière et à la plantation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au contraire, les arbres séquestrent le CO2 atmosphérique.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La prairie est utilisée pour la pacage des ânes, il ne s'agit donc pas d'un élevage à vocation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- travail préparatoire du sol en bandes plutôt qu'en plein
- précautions prévues pour éviter ornières et tassement du sol lors de la circulation d'engins en phase de travaux et d'exploitation
- pas de recours aux désherbants chimiques
- recommandation d'enlèvement des éventuels filets de protection

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- Ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations formulées pour les boisements dans ce type de milieu
- La sylviculture envisagée ici offre une valorisation du terrain avec un impact environnemental positif
- Impact positif avec la séquestration et le stockage de CO2 dans la biomasse et le sol
- Le projet ne compromet pas le potentiel écologique et agronomique de la parcelle concernée
- Les essences plantées sont déjà présentes localement
- La plantation (de moins de 5 ha) s'intégrera dans la continuité de la forêt environnementale de Courrens, réserve de chasse de 25 ha

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à Saint Morillon

le, 17/10/2019

Signature

Upuz

Propriété Espeut
-
Saint Morillon (33650)
Projet boisement - Annexe 2

 Surface à reboiser

0 500 1000 m



1:25000



Google Maps

ANNEXE 3 112



0° 31' 27" W
44° 39' 09" N

Images ©2019 Google, Images ©2019 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 50 m

Google Maps

ANNEXE 3 2/2



Images ©2019 Google, Images ©2019 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2019 200 m

Long. 0° 31' 27" W
Lat. 44° 39' 09" N

Propriété Espeut
-
Saint Morillon (33650)
Projet boisement - Annexe 4

 Surface à boiser

0 100 200 m
1:5000





Propriété Espeut

-
Saint Morillon (33650)

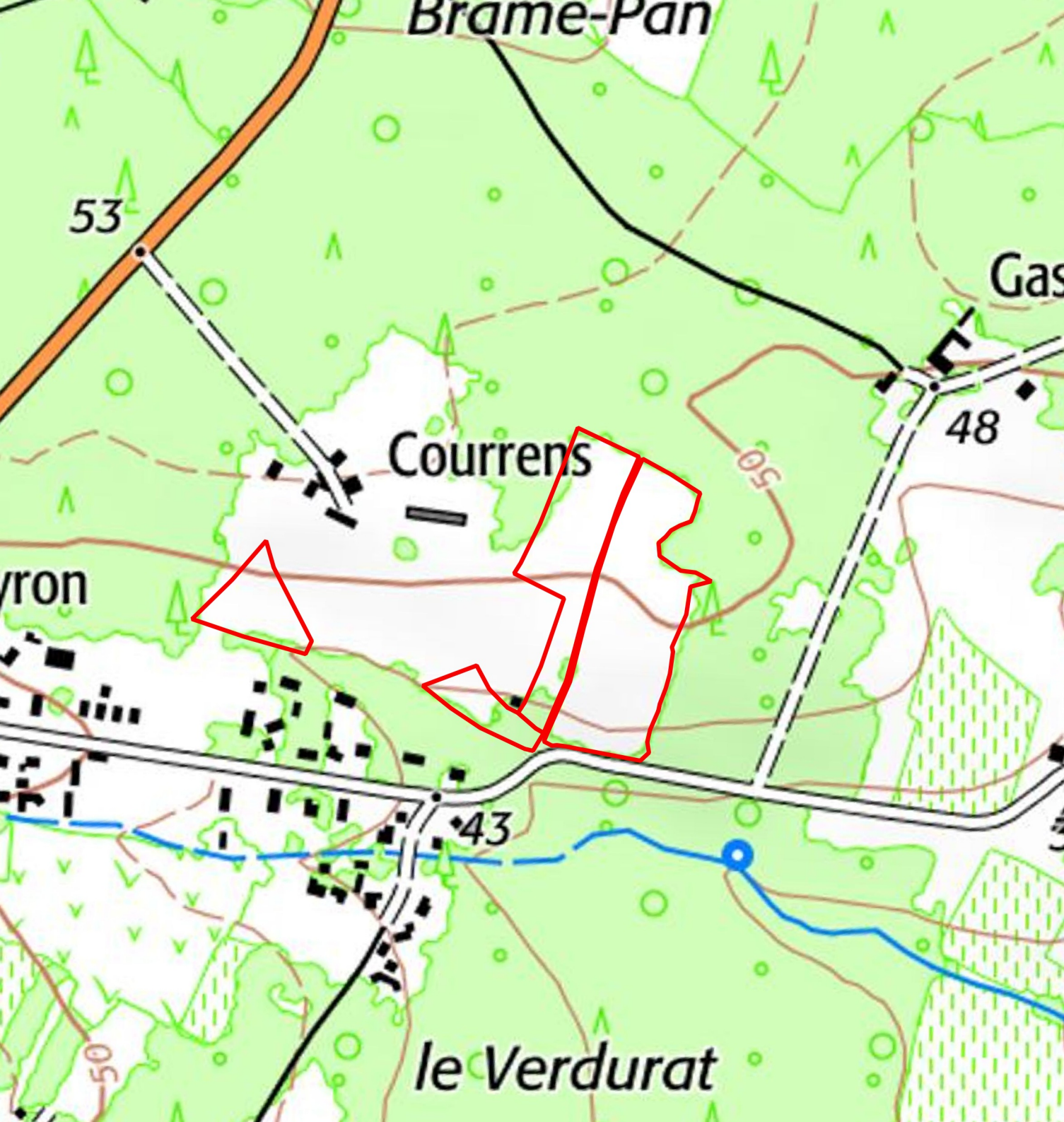
Projet boisement - Annexe 5 (1/2)

 Surface à boiser

X RESINEUX
/// FEUILLUS

0 100 200 m
 1:5000





Propriété Espeut
-
Saint Morillon (33650)
Projet boisement - Annexe 5 (2/2)

 Surface à boiser

0 100 200 m
1:5000

